

Bulletin d'information n°35

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE à virus H5

Actualités sur l'évolution des foyers

Élévation du niveau de risque Influenza Aviaire de Négligeable à **MODERE** le 10 septembre 2021.

SALMONELLES

Enquête sur le portage des salmonelles en atelier bovins dans les sites mixtes bovins -volaille de ponte

1- Situation en fin d'été 2021 (d'après message d'alerte de l'ANSES du 7/09/21)

Le constat :

Une **dynamique d'infection de l'IAHP H5 en Europe du Nord et à nos frontières en lien avec l'avifaune sauvage** (sous-types H5N8 et H5N1) existe avec de nombreuses détections chez les oiseaux sauvages concernant des mortalités observées depuis le 1^{er} août, **15 foyers en avifaune sauvage** (Estonie, Finlande, Pays-Bas) et **1 en Pologne en volailles domestique**.

Pologne : une détection en élevage : le 9 août en Pologne dans un élevage de 112 000 poules pondeuses (province de Mazovie) dans un des 14 bâtiments d'un site de production, qui recense au total 575 706 têtes. Mais plus proche du territoire français :

- Aux Pays-Bas :

Le 24 août, deux cygnes d'un élevage d'ornement amateur de 665 volailles ont été confirmés infectés, dans la province d'Overijssel, aux Pays-Bas (virus H5Nx « *probablement fortement pathogène* »). La totalité des oiseaux a été abattue. Les 36 élevages avicoles présents dans un rayon de 10 km ont été bloqués et inspectés

. le 12 et le 16 août deux autres foyers sont sur la zone d'Utrecht (à une centaine de km à l'ouest des précédents), chez deux colverts trouvés morts dans les marais à proximité d'Utrecht et une mortalité massive (34 « *anatidés* » trouvés morts dans un marais et 1 369 « *abattus* » au titre du « *contrôle de la faune sauvage réservoir de l'agent pathogène* »).

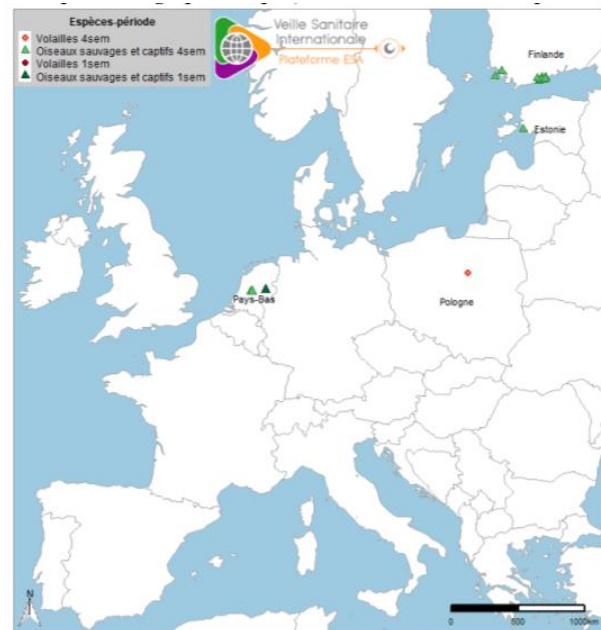


Figure 1. Localisation des cas en faune sauvage et foyers domestiques/captifs d'IAHP H5Nx en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 29/08/2021 inclus (source : Commission européenne ADIS et Empres-i le 30/08/2021).

Plus récemment :

- le **3/09/2021** : la détection en **Belgique** déclarée à la frontière française dans un **élevage amateur de plus de 600 oiseaux d'ornement** vendant des oiseaux sur les marchés a entraîné la mise en place d'une Zone de Surveillance de **6 communes dans le Nord de la France**. C'est dans cette même zone qu'avait été détecté l'an dernier, fin novembre, le premier foyer en élevage en Belgique, foyer qui avait également entraîné la mise en place d'une ZS en France. Une autre détection d'IAHP à nos frontières (en date du 6/09/2021), a été déclarée le **7/09/2021** dans un élevage amateur du **Luxembourg** (ville d'OLINGEN), à la suite d'une importation de volaille d'un marché en Belgique (https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2021/09-septembre/06-vollaie-grippe-aviaire.html).

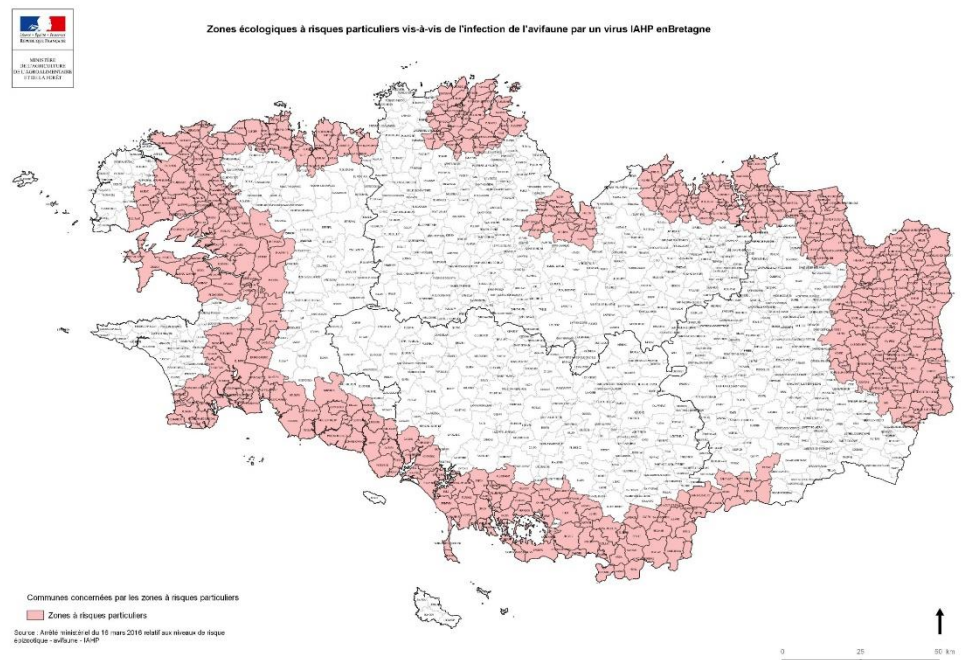
- **Un premier cas en France dans le département des Ardennes**. Ce cas détecté le 9 septembre, ne remet pas en cause le statut recouvré la semaine passée (2 septembre) de pays indemne d'influenza aviaire (*information du ministère français de l'agriculture*) car il s'agit d'un élevage d'un particulier ne commercialisant pas de volailles.

Les **migrations des oiseaux d'eau ont d'ores et déjà commencé avec des arrivées en France**.

Constatant que les dernières détections directement en lien avec l'avifaune sauvage sont à nos portes (frontière belge et Pays-Bas, et le premier cas

en France) et constituent donc des **signaux forts d'aggravation du risque actuel d'introduction de l'IAHP par la faune sauvage sur le territoire national**, les autorités sanitaires ont logiquement décidé de relever le **niveau d'alerte Influenza de négligeable à MODERE** le 10 septembre (arrêté pris en date du 10 septembre 2021). Il faut dès à présent augmenter la **vigilance concernant le respect des mesures barrières** pour prévenir les

contacts des volailles avec l'avifaune sauvage et plus particulièrement les contacts indirects via l'environnement contaminé. L'ensemble des éleveurs et détenteurs de volailles et tout spécialement ceux en **zone à risque particulier** (en couleur rosée, carte ci-dessus), et plus généralement, en zone de forte densité d'élevages de volailles, ou élevant des espèces particulièrement réceptives à ces virus (palmipèdes, dindes) doivent être informés et sensibilisés à cette situation et aux risques d'introduction dès ce début de saison. La première mesure : le **reconfinement des volailles en ZRP**.



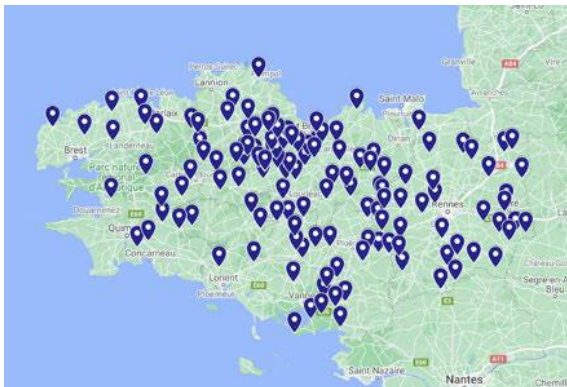
2. Observatoire du portage en salmonelles en bovins dans les élevages mixtes (bovins et ateliers de volaille ponte) les premiers résultats.

Dans le cadre d'un travail mené en collaboration avec le laboratoire CEVA Santé animale, une première phase s'est achevée, celles des prélèvements menés dans les ateliers bovins des sites comportant également un atelier de volailles de ponte (poulettes, poules reproductrices ou œufs de consommation) et analysés pour recherche de salmonelles.

Sur le territoire breton, nous avons identifié et retenu **286 élevages** présentant au moins 50 bovins en 2020 et un atelier « volailles de ponte » :

De novembre 2020 à février 2021, GDS Bretagne a organisé

- la prise de contact avec les éleveurs pour solliciter leur participation et leur accord pour le prélèvement
- les prélèvements d'environnement (réalisé par pédichiffonnettes : 1 à 3 prélèvements par élevage comportant a minima une sur l'aire d'exercice des vaches pouvant être complétée par d'autres sur les surfaces de couchage des veaux et génisses)
- les envois pour recherche de Salmonelles et typage de la souche dans un laboratoire (recherche de salmonelle NFU 47-100).



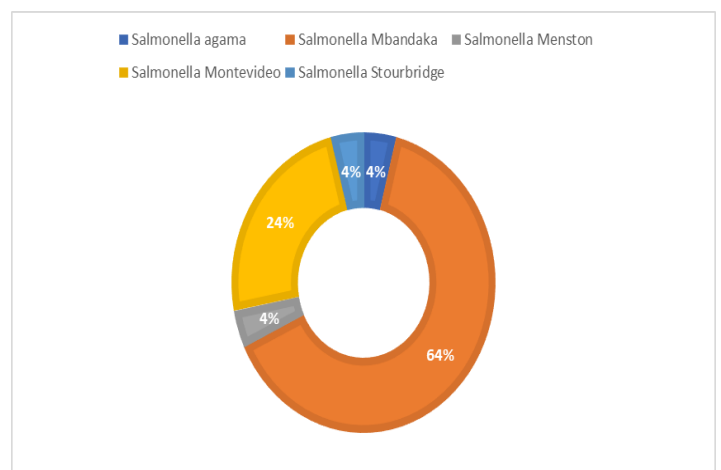
Sur 286 élevages concernés, **163** ont fait l'objet de prélèvements dans l'étude au 1er juin 2021 (ceux non réalisés l'ont été pour différentes (raisons : arrêt de la mixité de l'élevage, refus,...).

Les premiers résultats

Dans les élevages positifs, le sérovar a été identifié systématiquement. **La prévalence moyenne est de 15,3 % (1 élevage bovin sur 6 prélevé positif)**

Salmonella mbandaka est présente dans 64 % des cas.

Les précédents travaux menés en Bretagne par les GDS entre 2011 et 2014 situaient la prévalence entre 14 et 47 % sur des élevages bovins tous profils (avec ou sans atelier complémentaire), prélevés à la même période de l'année que la présente étude (hiver 20-21). Le sérovar S. Mbandaka était également le plus fréquent : 39 à 46 % des souches identifiées. Aucun sérovar faisant partie de ceux classés « DANGERS SANITAIRES de catégorie 1 » en volailles (S. typhimurium, entéridis et kentucky) n'a été retrouvé dans les élevages prélevés.



Les suites du projet :

UN second volet va être proposé aux élevages positifs et comportera les étapes suivantes :

- Réalisation d'un **audit de biosécurité** qui prendra en compte la mixité des élevages, par les conseillers et conseillères. Cet audit permettra également de proposer des mesures correctrices et d'en mesurer l'acceptabilité pour les éleveurs (mesures médicales et non médicales) et leur efficacité sur l'excrétion des salmonelles.
- Suivi rapproché d'élevages volontaires, suivant deux profils :
 - Élevages mettant en œuvre des mesures de biosécurité
 - Élevages mettant en œuvre des mesures de biosécurité (idem) ET mettant en place un plan vaccinal (autovaccin),

Le suivi consistera à évaluer l'évolution de l'excrétion de salmonelles dans l'environnement en réalisant des PCR quantitatives sur prélèvements sur aire d'exercice pendant 1 an.

CONTACT :

GDS Bretagne : Félix MAHE (felix.mahe@innoval.com) et Thomas AUBINEAU (thomas.aubineau@innoval.com); Ceva Santé Animale : Vincent JEGOU (vincent.jegou@ceva.com)
Remerciements à tous les éleveurs, conseillers et conseillères qui se sont impliqués dans ce travail.

Source : message d'alerte de l'ANSES et site Internet « plateforme ESA
« (<https://www.plateforme-esa.fr/newsletter/bhvsj-sa>)

Section avicole de GDS BRETAGNE OVS animal

10 septembre 2021